





Déclaration liminaire du SNALC Académie d'Orléans-Tours – CAPA Agrégés du 12 mai 2020 Accès au corps des professeurs agrégés par voie de liste d'aptitude

Madame la Secrétaire générale d'académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA, chers collègues,

Pour la première fois, notre CAPA agrégés examinant l'accès au corps par liste d'aptitude se tient si tard dans l'année, et par visioconférence. Cette situation, le SNALC, comme toutes les organisations syndicales qui siègent dans notre CAPA, ne la souhaitait pas. C'est pour cela que le SNALC Orléans-Tours avait sollicité le report de toutes les réunions institutionnelles non indispensables, dès l'annonce du confinement décidé pour freiner l'épidémie de COVID-19.

Pour le SNALC, il était à la fois dérisoire et indécent de tenir une CAPA dans le contexte sanitaire du mois de mars. Dérisoire par le nombre de promotions attendues par rapport aux urgences du moment. Indécent par son objet, l'examen de promotions, dans une France submergée par les souffrances. C'est d'abord à tous nos concitoyens, à leurs familles, et à tous les membres de nos communautés éducatives touchés par cette épidémie, que nous pensons au début de notre CAPA. Nous avons également une pensée particulière pour Madame la Rectrice à qui le SNALC Orléans-Tours souhaite un bon rétablissement.

Comme tous, le SNALC est attaché à la continuité de l'Etat. Mais dans le respect des priorités dans l'action publique. Elles étaient alors, pour notre ministère, à la mise en œuvre de la continuité pédagogique, et le SNALC croit pouvoir dire que cette continuité pédagogique, malgré ses limites, a été à la surprise générale une réussite. Tous les membres de la communauté éducative y ont œuvré, et le SNALC tenait à les en féliciter.

L'évolution de la situation sanitaire nous oblige tous à une remise en cause permanente. Devant la persistance de l'épidémie, il est évident que le retour à la vie « normale », tant professionnellement que personnellement, s'annonce à bien plus long terme que ce que chacun avait initialement envisagé. Rien ne garantit que nous pourrions tenir nos CAPA en présentiel en septembre, comme nous l'avions un temps proposé. Nous allons peut-être devoir coexister de longs mois avec ce virus, avec des hauts et des bas. Nous devons nous y préparer.

La tenue de cette CAPA est déjà un premier signe de reprise. Vous le savez, Madame la Secrétaire générale, la question du déconfinement, qui a débuté, inquiète tous les membres de la communauté éducative.







Pour le SNALC, c'est le savoir qui doit être au cœur de l'Ecole, afin que nos concitoyens puissent avoir un jugement éclairé, condition indispensable au bon fonctionnement de notre République démocratique. Aussi, c'est en cohérence que le SNALC a demandé avant toute reprise un avis écrit du Conseil scientifique. Cet avis a été rendu public. Il est défavorable à une réouverture des classes avant le mois de septembre. Telle est donc la position du SNALC.

Le pouvoir exécutif a décidé de passer outre l'avis du Conseil scientifique : le SNALC le déplore, et il espère que les pouvoirs publics ont pris en compte toutes les conséquences de leurs décisions.

Le Conseil scientifique a publié un nouvel avis pour guider la communauté éducative dans la mise en œuvre de la reprise. C'est désormais sur cet avis que le SNALC se fonde pour participer, chaque fois que nécessaire, au travail collectif préparant le retour en classe, avec une préoccupation essentielle : la sécurité de tous.

Le SNALC l'a déjà dit par la voix de son Président national, Jean-Rémi GIRARD : lorsque la sécurité sanitaire des membres de la communauté éducative ne sera pas garantie de façon manifeste, quelles qu'en soient les raisons, ces membres de la communauté éducative ne devront pas s'exposer à un risque inconsidéré et ne devront pas se rendre au travail.

En effet, durant cette crise, les rôles traditionnels sont inversés : c'est l'ensemble de la société qui est en support de notre système hospitalier, afin qu'il puisse soigner les malades. Cela a été la raison d'être du confinement. Notre responsabilité en tant qu'organisation syndicale, mais aussi en tant qu'individus, est de ne pas ruiner tant d'efforts si coûteux pour la Nation par des attitudes bravaches ou inconscientes.

Le SNALC Orléans-Tours attend donc que chacun fasse preuve de responsabilité, avec une mise en œuvre rigoureuse du *Protocole sanitaire*, et fasse preuve d'attention bienveillante vis-à-vis d'autrui dans des moments où les corps et les esprits ont souffert.

C'est dans cet esprit de dialogue, de responsabilité et de fermeté sur des principes de bon sens que le SNALC aborde cette CAPA comme la période qui vient.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous vous remercions.

Laurent CHERON, Danièle SAINTON François TESSIER, Damien AUBRIET, Véronique MARCHAIS, Damien SAWKA Commissaires paritaires académiques agrégés SNALC